



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU GRAND CONSEIL

Comment améliorer les prestations à la population: 34 observations adressées au Conseil d'Etat

Davantage de coordination entre les services de l'Etat, l'octroi de ressources adéquates et une attention accrue aux obligations légales figurent parmi les demandes émises par la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES) dans son rapport annuel au gouvernement afin qu'il remplisse plus efficacement ses missions et améliore ses prestations.

De nombreuses problématiques nécessitent le travail simultané de plusieurs services de l'Etat. Or, la COGES relève que ceux-ci ne travaillent pas toujours de manière concertée, ce qui restreint la cohérence des solutions proposées. Tel est par exemple le cas lors de projets demandant des compétences en matière d'environnement, d'énergie, de ressources naturelles, concernant les améliorations foncières pour l'agriculture, les procédures de recherche de place d'apprentissage ou encore dans le domaine sanitaire.

La commission s'interroge également sur les moyens nécessaires à l'Etat pour qu'il puisse accomplir ses tâches avec efficience. Ainsi, l'engagement de personnel pénitentiaire, de même que la revalorisation de leurs fonctions s'avèrent indispensables pour accompagner les grands projets prévus dans le domaine carcéral. Des améliorations ou le renouvellement des systèmes informatiques utilisés au sein de l'Etat sont également essentiels afin d'améliorer les services pour les usagers.

De plus, la commission s'inquiète de la mise en oeuvre de plusieurs lois. Par exemple, d'importants textes en matière d'aménagement du territoire (Plan de protection de Lavaux, loi sur l'aménagement du territoire, etc.) doivent être mis en vigueur très prochainement. Or, le service en charge est fragilisé de longue date, et le nouveau chef de service n'arrive que le 1er juillet 2015. Dans le domaine scolaire, la mise en oeuvre du dispositif de la maîtrise de classe introduit par le biais de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) nécessite des ajustements afin de pouvoir être correctement appliqué. Finalement, en matière de protection des données, la COGES

interroge le gouvernement sur la mise en place d'un registre des fichiers accessible au public, conformément à la loi sur la protection des données.

Le Conseil d'Etat a jusqu'à la fin du mois de mai pour répondre aux observations. Les réponses seront ensuite discutées et votées par le parlement avant fin juin 2015.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 avril 2015

Valérie Schwaar, présidente de la COGES, 079 510 15 02

[COGES - rapport de gestion 2014](#)